



RGPD : quels enjeux pour les collectivités ?

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Depuis le mois de mai 2018, les collectivités territoriales doivent appliquer le RGPD (règlement général sur la protection des données). Ces problématiques liées à la protection des données personnelles des administrés sont pour le moment assez difficiles à appréhender et à mettre en œuvre pour les élus.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les élus aux obligations prévues par le RGPD
- Rationnaliser les bases de données nécessaires à l'administration physique et numérique d'une collectivité
- Identifier les sanctions envisageables

PROGRAMME DE LA FORMATION

La genèse du RGPD

Les effets du RGPD

L'exercice du RGPD

**Durée : 1 jour
(7 heures)**

**Effectif : jusqu'à 20
personnes**

**Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF**

**Le tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation.**

**Précisions et modalités
d'animation :**
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants et
le formateur. Ce module
a pour vocation de
transmettre aux élus les
modalités de constitution
d'une base de données
personnelles vertueuse
et légale, et de créer
une mise en situation
pratique.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Administrateur territorial
Consultante protection
des données